



Partez en toute sérénité avec nos assurances voyages élaborées par Assurinco et Mutuaide.

Contrat n° 4645 pour la Multirisques BRONZE, n° 6332 pour la Multirisque SILVER, n° 6333 pour la Multirisque GOLD souscrit par Assurinco auprès de Mutuaide Assistance.

OPTION 1: Assurance Multirisque BRONZE (avant et pendant le voyage) Contrat n° 4645

En cas de maladie, décès de tout membre de votre famille, de votre remplaçant professionnel, du tuteur légal, d'une personne chargée de la garde de vos enfants mineurs ou de la garde d'une personne handicapée : franchise de 30 €/personne.

Ou

En cas de licenciement économique, convocation judiciaire, octroi d'un emploi, suppression ou modification de congés ou vol de papier dans les 5 jours.

Pour ces 2 derniers cas, franchise de 25% des frais d'annulation, sinon 30 €/pers.

Assistance 24h/24 et 7j/7 en frais réels

- Prise en charge du rapatriement en cas de maladie ou d'accident (frais réels)
- Prise en charge du rapatriement de l'accompagnant (titre de transport)
- Transport sanitaire (ambulance, bateau, avion de ligne...) (frais réels)
- Présence en cas d'hospitalisation : prise en charge d'un billet aller-retour pour un membre de la famille (titre de transport)
- Prolongation de séjour à l'hôtel : prise en charge de nuitées d'hôtels pour un membre de la famille (80 €/jour maximum 10 jours)
- Remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger (10 000 €/pers. et 50 000 €/pers. pour Usa/Canada/Asie/Australie)
- Transport du corps en cas de décès (frais réels)
- Paiement des frais de recherche ou de secours (1 000 €/pers.)
- Assistance juridique à l'étranger (1 500 €/dossier)

Assurance Bagages contre le vol, la perte ou la détérioration (750 €/pers.)

Effets de première nécessité : 230 €/pers.

COURT, MOYEN et LONG COURRIERS:

4 % sur le montant total TTC du dossier

OPTION 2: Assurance Multirisque SILVER (avant et pendant le voyage) Contrat n° 6332

Cette assurance comprend les garanties de l'option 1 ainsi que :

Annulation de voyage pour maladie liée à une épidémie ou une pandémie - Refus d'embarquement suite à une prise de température (8 000 €/personne)

Rapatriement suite à une maladie liée à une épidémie ou une pandémie (frais réels)

Frais médicaux suite à une maladie liée à une épidémie ou à une pandémie (10 000 €/pers. et 50 000 €/pers. pour Usa/Canada/Asie/Australie)

Frais hôtelier suite à une mise en quatorzaine (80 €/nuit - 14 nuits maximum)

COURT, MOYEN et LONG COURRIERS : 5.5 % sur le montant total TTC du dossier

OPTION 3: Assurance Multirisque GOLD (avant et pendant le voyage) Contrat n° 6333

Cette assurance comprend les garanties de l'option 1 et 2 ainsi que :

Une garantie annulation qui vous permet d'annuler votre voyage sans apporter de motif ni de justificatif (88 000 €/pers.)

Pour cette dernière option, franchise de 20% des frais d'annulation

COURT, MOYEN et LONG COURRIERS : 8.5 % sur le montant total TTC du dossier

Pour tout sinistre ASSISTANCE pendant votre séjour, vous devez :

Contacter Assurinco 24h/24 - 7j/7 plateau d'assistance Tél : 01 55 98 71 51 ou 33 1 55 98 71 51 (depuis l'étranger)

Numéro de contrat à rappeler : Bronze n° 4645, Silver n° 6332, Gold n° 6333.

Pour tout sinistre ASSURANCE (annulation, bagages, retard de livraison, responsabilité civile interruption de séjour, etc...)

Contacter Assurinco 24h/24 - 7j/7 du lundi au jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 17h

Tél: 05 34 45 31 51 - mail: sinistre@assurinco.com

Numéro de contrat à rappeler : Française des Circuits multirisque Bronze n° 4645 ; Française des Circuits multirisque Silver n° 6332 ; Française des Circuits multirisque Gold n° 6333.

Assurinco Assurance Voyage - Filiale de Cabinet Chaubet Courtage - SARL de courtage en assurances au capital de 140 750 € - Siège Social : 122 Bis Quai de Tounis, 31000 TOULOUSE - www.assurinco.com - RCS TOULOUSE N° SIREN 385 154 620 - Immatriculé à l'ORIAS dans la catégorie courtier d'assurance sous le N°07001894 site web ORIAS : www.orias.fr - Mutuaide Assistance siège social : 126 rue de la Piazza 93160 Noisy-le-Grand - Document non contractuel.

Ces produits d'assurances permettent d'obtenir une couverture d'assurance destinée à indemniser le bénéficiaire contre les risques liés au voyage. Les garanties qui ont été mises en place dans ce contrat d'assurance correspondent aux exigences et aux besoins des personnes réalisant des séjours en France ou à l'étranger et qui souhaitent être couvertes en regard des risques associés à ce type de séjour. L'ensemble de vos garanties et exclusions sont reprises dans le Document d'Information Produit (IPID) et les Conditions Générales qui ont seules valeurs contractuelles. Nous vous conseillons de lire attentivement ces deux documents qui sont également accessibles auprès de votre conseiller voyage.